

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00148

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE ARTISANALE RUE PIERRE LOTI A SAINT-ETIENNE - TRANSFERT ET SCISSION DE L'ACCORD CADRE ET DU MARCHE SUBSEQUENT N°4

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160324-D20160014810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE ARTISANALE RUE PIERRE LOTI A SAINT-ETIENNE - TRANSFERT ET SCISSION DE L'ACCORD CADRE ET DU MARCHE SUBSEQUENT N°4

Les quartiers Sud-Est de Saint-Etienne (quartiers Marandinière, Beaulieu, Montchovet et La Palle) sont couverts par un vaste projet de rénovation urbaine (convention ANRU du 11 avril 2005), dont l'enjeu majeur est d'assurer une mixité dans l'offre d'habitat et une diversification des fonctions urbaines, tout en valorisant le potentiel environnemental du site et en visant l'unité de traitement et la facilité de gestion des espaces publics créés ou réaménagés. La transformation de ces quartiers a été fortement engagée, avec un programme de plus de 50 millions d'euros de rénovations, de constructions et d'aménagements.

Les quartiers Sud-Est ont été retenus dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Le périmètre du quartier prioritaire intègre les derniers grands fonciers disponibles que sont les secteurs de la Grande Marandinière et Pierre Loti. Reconnue comme projet d'intérêt régional, la poursuite de leur renouvellement urbain fera l'objet de financement de la part de l'ANRU et/ou de la Région.

Les secteurs de Grande Marandinière et de Pierre Loti, propriétés de la Ville de Saint-Etienne et de Métropole Habitat de Saint-Etienne (MHSE), dégagent de grands volumes fonciers disponibles à court terme. Ils doivent accueillir les dernières grandes opérations d'aménagement du périmètre ANRU, dans l'objectif de poursuivre la diversification des fonctions sur les volets habitat, services, équipements et commerces, tout en composant avec les atouts paysagers du site.

Chacun des deux secteurs a fait l'objet d'études et de tests qui ont permis de fixer des orientations plus précises quant au parti d'aménagement et aux vocations des secteurs : la création d'une zone d'activités artisanale et de services sur le secteur Pierre Loti, et le développement d'un programme commercial de proximité et d'un quartier résidentiel sur le secteur Grande Marandinière.

La Ville de Saint-Etienne a conclu en 2013 avec Métropole Habitat une convention de groupement de commande portant sur un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine avec le groupement Tekhnê (architecte urbaniste) / Big Bang (urbaniste paysagiste) / Soberco (évaluation environnementale) / Berim. Cet accord cadre permet la passation de marchés subséquents portant sur la conception / suivi du plan guide des quartiers Sud-Est, le réaménagement des espaces publics, la production des cahiers des charges nécessaires à la consultation d'opérateurs privés sur les secteurs Grande Marandinière et Pierre Loti.

Considérant que l'aménagement d'une zone artisanale sur le secteur Pierre Loti relève de la compétence de la Communauté Urbaine, Saint-Etienne Métropole reprendra tous les marchés en cours liés à l'aménagement économique. Les aménagements des abords du

centre nautique Yves Nayme et du secteur Grande Marandinière resteront quant à eux de compétence de la Ville de Saint-Etienne.

A compter du 1^{er} juillet 2016, la gestion des marchés et le paiement des prestations correspondantes seront effectués par la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole dont le siège est fixé 2, avenue Grüner – CS80257 – 42006 Saint Etienne Cedex 1 ; en lieu et place de la Ville de Saint-Etienne.

Ce changement concerne l'ensemble des marchés listés ci-dessous, et s'opèrera pour chacun d'eux par voie d'avenant de transfert tripartie entre les titulaires des marchés, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.

Numéro du marché	Titulaire	Objet du marché	Nature du marché	Date de fin	Montants	Conditions de résiliation
2013-220	TEKHNE SARL D'ARCHITECTURE	Mission de maîtrise d'œuvre urbaine – secteurs loti / Marandinière – Programme de renouvellement urbain – Quartiers Sud-Est à Saint-Etienne	Accord cadre	21/05/2018	Sans montant mini et maxi	En application du CCAG
2015-429	TEKHNE SARL D'ARCHITECTURE	Secteur Loti : Etude d'aménagement d'espaces publics et définition de dossiers de consultation d'opérateurs	Marché subséquent (forfait + bon de commandes)	Jusqu'au parfait achèvement des travaux	Avec mini et maxi	En application du CCAG

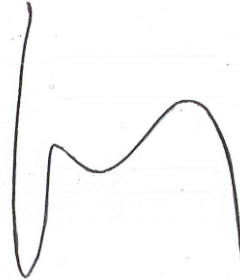
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation de l'avenant de scission et de transfert de l'accord cadre précité relatif à l'aménagement d'une zone artisanale rue Pierre LOTI à Saint-Etienne,**
- **approuve la passation de l'avenant de transfert du marché subséquent n°4 précité relatif à l'aménagement d'une zone artisanale rue Pierre LOTI à Saint-Etienne,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les avenants de scission et de transfert de l'accord cadre de prestations intellectuelles Ville de Saint-Etienne / Métropole Habitat Saint-Etienne relatif aux missions de maîtrise d'œuvre urbaine Secteurs Loti / Marandinière – Programme de renouvellement urbain – Quartiers Sud-Est à Saint-Etienne, ainsi que celui relatif au marché subséquent n°4 intitulé Secteur Loti : Etudes d'aménagement d'espaces publics et définition de dossiers de consultation d'opérateurs.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and curves, positioned above the printed name.

Hervé REYNAUD